



Paris, le 28 avril 2026

A la suite des demandes de déprogrammation des concerts de Patrick Bruel poursuivi pour violences sexuelles, l'OLC lance un appel au débat

Notre association dont la vocation première est la défense de la liberté de création et de diffusion des œuvres est composée d'organisations syndicales ou associatives et de personnes qui mesurent à quel point le combat des mouvements féministes dans le secteur du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma a depuis des années montré son utilité pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles et mettre en cause publiquement les personnes qui les commettent ou les taisent à dessein.

Il appartient à chacun de juger s'il faut boycotter Patrick Bruel et s'il faut protester contre les spectacles au cours desquels il sera acclamé par la foule alors que les témoignages de femmes dénonçant des violences sexuelles se sont multipliés ces derniers temps.

La loi protège la liberté de création et de programmation et il n'est donc pas concevable comme le demande une pétition qui circule depuis quelques jours de demander aux mairies d'annuler les concerts de Patrick Bruel dès lors qu'ils n'enfreignent en rien la loi.

Notre association et ses membres redisent leur disponibilité pour aider à organiser et animer des débats publics sur la liberté de création dont le respect n'entrave en rien les mobilisations citoyennes pour que les victimes de violences sexistes ou sexuelles obtiennent justice, but commun et partagé.

<https://libertedecreation.fr/>

Contact Presse : bureau@libertedecreation.fr